

LEGISLATURE 2002 – 2006

PROCES-VERBAL n° 22
de la séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 1^{er} décembre 2004
à la Maison Hugonin

Président :
Bruno Surian, président

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2004
- 2) Communications du Bureau du Conseil communal
- 3) Assermentation d'un nouveau Conseiller communal
- 4) Dépôt et développement des motions et interpellations
Election : présidence 2005
- 5) Nomination des commissions :
 - 5.-1 Nomination d'une commission pour étudier la prise en considération de la pétition sur les chiens
- 6) Préavis municipaux et éventuellement rapports sur :
 - 6.-1 Préavis municipal n° 27/2004 relatif à 3 demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mme Rada Dzudzelic, Mme Julie Fiore, M. Aleksandar Obradovic)
 - 6.-2 Préavis municipal n° 28/2004 relatif à la demande de crédit concernant la réfection de la flèche et du clocher de l'Eglise catholique Notre-Dame de Vevey
 - 6.-3 Préavis municipal n° 29/2004 relatif à la demande de crédit pour l'élargissement du chemin de l'Auverney et la création d'un trottoir
Election : 1^{ère} vice-présidence 2005
- 7.- Rapports sur :
 - 7.-1 Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion déposée par le groupe socialiste « Circulez, y'a tout à (re)voir »
 - 7.-2 Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion demandant l'aide des communes de Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier et Veytaux pour permettre à l'association Transport Handicap Riviera (THR) de continuer à assurer le transport de personnes handicapées
Election : 2^{ème} vice-présidence 2005
 - 7.-3 Rapports (majorité et minorité) de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2004 réponse à la motion « Energie et environnement : La Tour-de-Peilz, un modèle pour ses habitants »
 - 7.-4 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 22/2004 relatif à 5 demandes d'admission à la bourgeoisie de la commune de La Tour-de-Peilz (M. Jean-Pierre Boulloires et son épouse Mme Eveline Thery Boulloires, Mme Stéphanie Carassino, Mme Chadlia Jelassi, M. Francisco Pinto, Mme Dominique Pinto)
 - 7.-5 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 23/2004 relatif au budget communal 2005
 - 7.-6 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 24/2004 relatif au budget 2005 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)
 - 7.-7 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 26/2004 relatif au budget 2005 du Fonds culturel Riviera
Elections des scrutateurs et scrutateurs suppléants pour 2005
- 8.- Communications municipales, notamment :
- 9.- Propositions individuelles et divers

LE PRESIDENT fait procéder à l'appel qui permet de constater que le quorum est atteint.

84 Conseillères et Conseillers sont présents sur 95 membres élus.

Excusés :

Yves Belet – Luis Bento – Willy Bühlmann – Pierre Huber – Jacqueline de Quattro – Elisabeth Studzinski – Jürg Zbinden – Jacques Vallotton

Absents

Nadine Ammann-Chollet – Yves Isabella – Jean-Pierre Schwab

LE PRESIDENT ouvre la septième séance de l'année 2004, qui est la vingt deuxième de la législature. Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée et souhaite que les débats soient placés sous le signe de la tolérance et du respect mutuel.

Le Président salue Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux ainsi que M. Dupertuis

Il souhaite la bienvenue à la presse et au public qu'il remercie de s'être déplacés pour suivre les débats.

Le Conseil a été régulièrement convoqué. L'ordre du jour a été soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet qui n'a formulé aucune objection. Le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour

Aucune modification n'est demandée.

1.- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2004

M. Gilbert VERNEZ intervient en page 277 : dans l'intervention de M. Grangier, il s'agit de Gilbert Vernez et non de Alex Werner.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2.- COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRESIDENT remercie les personnes qui ont participé au dépouillement des votations du 28 novembre

LE PRESIDENT exprime les condoléances et la sympathie du Conseil communal à M. et Mme Grin qui ont perdu leur maman et belle-maman.

LE PRESIDENT salue le retour de Mme Sandrine Osojnak, maman de Lola.

LE PRESIDENT félicite Mme Meichtry qui est grand-maman pour la quatrième fois depuis quelques jours.

LE PRESIDENT félicite M. Wenger pour sa nomination à la tête du Conseil intercommunal du SIGE.

LE PRESIDENT rappelle la liste des dates des séances 2005 et recommande de les agender.

LE PRESIDENT donne lecture de la lettre de démission de M. Eric Petitpierre.

LE PRESIDENT donne lecture de la lettre des Amis du Musée suisse du jeu.

LE PRESIDENT fait une communication personnelle : le traditionnel jeton du dernier Conseil sera attribué à la Barque des Enfants. Pour les personnes qui souhaiteraient également faire un don ou prendre contact avec cette Association, il y a de la documentation à disposition.

3.- ASSERMENTATION D'UN NOUVAU CONSEILLER COMMUNAL

LE PRESIDENT procède à l'assermentation de M. José Espinosa, membre du parti libéral. Cette assermentation est motivée par la démission de M. Pierre Lavanchy. Le président donne lecture de la lettre de M. Espinosa.

4.- DEPOT ET DEVELOPPEMENT DES MOTIONS ET INTERPELLATIONS

LE PRESIDENT n'a reçu ni motion ni interpellation.

5.-1 NOMINATION D'UNE COMMISSION POUR ETUDIER LA PRISE EN CONSIDERATION DE LA PETITION SUR LES CHIENS

La Commission est ainsi composée :

Soc	Claude-Alain Vouilloz – Amilcar Cunha – Eric Petitpierre
Lib	Franz-Henri Gilliéron – Michel Leupin
Rad	Alex Wagner – Patric Berger
PDCI	Fernand Bourqui
UDC	Yves Belet

ELECTION : PRESIDENCE 2005

M. Kurt EGLI prend la parole :

« L'ordre du jour est chargé comme d'habitude au mois de décembre et personne n'aime un gratin froid. Pour être bref, je pourrais vous dire simplement :

Ce n'est pas une surprise, notre candidate est l'actuelle 1^{ère} vice-présidente, Mme Marion de Lattre-Wiesel, votez pour elle, merci.

Toutefois, même si tous les conseillers connaissent plus ou moins bien Mme de Lattre, je me fais un plaisir d'être un peu plus loquace, c'est une question de coutume, de politesse et même de propagande électorale.

Notre candidate, née il y a près d'un demi-siècle à Bucarest, est établie à La Tour-de-Peilz au chemin des Buleses où elle est installée avec sa famille de 3 enfants depuis plus de 14 ans. De toute sa vie elle n'a jamais passé autant de temps au même endroit... c'est donc bien ici qu'elle se sent chez elle.

Etre privé de nationalité dans les premières années de sa vie, être accueillie avec sa famille en Suisse en février 1964 sont deux faits qui l'ont marquée et qui motivent son engagement politique dans le pays démocratique qui est le nôtre. Régionaliste de raison, elle est profondément boélande de cœur.

Son parcours scolaire, universitaire et professionnel est, à l'exception d'une petite infidélité du côté de Bâle – personnellement je peux le pardonner – exclusivement romand. Nyon, Morges, Genève et Lausanne ont été les étapes avant qu'elle décide de devenir indépendante avec son diplôme d'architecte EPFL.

Conseillère depuis près de 9 ans, vous connaissez tous son engagement. Elle est, comme vous pouvez le constater régulièrement, un élément actif au conseil et dans les différentes commissions. Femme de tête, prédestinée à présider un conseil comme le nôtre, elle y affiche ses prises de position clairement, parfois avec véhémence, toujours avec une grande droiture et beaucoup de loyauté. En même temps, elle a une grande sensibilité et le cœur à la bonne place.

Alors – pensant au gratin – je répète que la candidate de notre groupe est l'actuelle 1^{ère} vice-présidente, Mme Marion de Lattre Wiesel, votez pour elle, merci de lui accorder votre confiance et de lui confier la belle tâche de premier citoyen de la commune. »

Résultat du vote :

Bulletins délivrés	84
Bulletins rentrés	84
Bulletins blancs	8
Bulletins nuls	2
Bulletins valables	74
Majorité absolue	38
Oui	65
Non	2
Voix éparses	7

Mme Marion DE LATTRE prend la parole :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Chers Collègues,

Votre vote ayant concrétisé l'obtention de mon « certificat de fin d'apprentissage » de Présidente, mon premier réflexe est de vous remercier toutes et tous pour la confiance et pour l'amitié témoignées. Je peux affirmer que je ne ménagerai ni mon temps, ni mon énergie, ni mon enthousiasme et j'espère que j'aurai les compétences pour me montrer digne de l'opportunité que m'offre mon parti en me désignant pour ce poste et digne de votre choix.

Après une première année de « noviciat » avec Raoul Baud à la présidence, j'ai eu la chance de vivre une année « d'apprentie confirmée » sous la férule de Bruno Surian. Tu fus, Bruno, un Président apprécié et aimé ; te succéder ne sera pas tâche aisée, mais je sais que je peux compter sur tes conseils amicaux et tes précieuses archives pour mener à bien ma future mission. Je ne m'avance pas beaucoup en vous disant que l'ensemble du Bureau 2004 a surtout apprécié, plus que la minutie et la précision de l'artisan-horloger ou l'organisation du délégué médical, les immenses qualités de cœur de ce que le 18^{ème} siècle nommait un « honnête homme ». Merci Bruno et bon retour à une vie un peu moins chargée !

Je suis consciente que mon rôle est celui de simple coordinatrice de débats, mais la présidence du Conseil communal c'est, bien sûr, encore quelque chose de plus que la modeste tâche du GO. C'est un honneur. L'honneur de représenter officiellement et pour une année ma commune. Chaque présidente ou Président ressent cet honneur comme une importante responsabilité, mais est assez lucide pour savoir qu'il est attaché à la fonction et qu'il ne résulte pas d'un mérite particulier ; cet honneur, je souhaite le partager avec ma famille, mon mari et mes 3 enfants.

Au-delà du sentiment de fierté, j'éprouve ce soir une sincère et très vive émotion liée à une valeur qui m'est chère : la notion de racines.

Si je regarde 40 ans en arrière, je revois une petite fille, déracinée par la fuite de sa famille de sa Roumanie natale, et qui pose timidement ce qui lui reste de racines sur le sol vaudois qui lui a donné refuge ; le terreau étant hospitalier, ces racines se sont acclimatées et ont commencé à se développer lorsque j'ai reçu, il y a 30 ans, la nationalité suisse ; elles ont, depuis lors, fermement pris souche par la fondation d'une famille d'abord, par mon engagement pour la collectivité ensuite et ce soir, j'ai le sentiment qu'elles atteignent leur plénitude !

Si je peux accaparer encore un instant votre attention, c'est pour vous souhaiter, avec un brin d'avance, à vous et à vos proches, de chaleureuses Fêtes de fin d'année, et pour former trois vœux :

- Que vos débats en 2005 soient riches, constructifs, vifs et passionnés et que chacune et chacun accorde aux interventions de ses collègues la qualité d'écoute qu'elle ou il aimerait pour ses propres interventions ;
- Que la qualité des relations qui existent, tant au sein du Conseil qu'entre ce dernier et les membres de la Municipalité, se perpétue et se renforce, dans le respect des opinions de chacune et chacun ;
- Et enfin que l'année qui va commencer soit remplie de sérénité et d'espérance.

Merci de votre attention. »

6.-1 PREAVIS MUNICIPAL n° 27/2004 RELATIF A 3 DEMANDES D'ADMISSION A LA BOURGEOISIE DE LA COMMUNE DE LA TOUR-DE-PEILZ (Mme RADA DZUDZELIC, Mme JULIA FIORE, M. ALEKSANDAR OBRADOVIC)

Le préavis est renvoyé à la Commission permanente de naturalisation.

6.-2 PREAVIS MUNICIPAL n° 28/2004 RELATIF A LA DEMANDE DE CREDIT CONCERNANT LA REFECTION DE LA FLECHE ET DU CLOCHER DE L'EGLISE CATHOLIQUE NOTRE-DAME DE VEVEY

M. Raphaël ONRUBIA intervient : dans la documentation reçue on peut remarquer que, pour les droits d'étude, les montants d'honoraires sont élevés. Les travaux vont probablement commencer en 2005. Les coûts sont-ils surfaits ou les renchérissements sont-ils déjà compris dans les tarifs ? M. Onrubia se réjouit de recevoir une réponse.

Le préavis est renvoyé à une Commission ainsi composée :

Lib	Cédric Urech – Raoul Baud
Soc	Raphaël Onrubia – Michel Culand – Taraneh Aminian
Rad	Patric Berger – Jorg Brunnschweiler
PDCI	Anne Lachat Baechler
UDC	Jean-Pierre Grin

Une séance aura lieu entre la Commission de Vevey et celle de La Tour-de-Peilz.

6.-3 PREAVIS MUNICIPAL n° 29/2004 RELATIF A LA DEMANDE DE CREDIT POUR L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE L'AUVERNEY ET LA CREATION D'UN TROTTOIR

Le préavis est renvoyé à une Commission ainsi composée :

Rad	Kurt Egli – Patrice Wenger
Soc	Lyonel Kaufmann – Jean-Yves Schmidhauser – Natalio Magalhaes
Lib	Kurt Sager – Christophe Berner
PDC/I	Aloïs Raemy
UDC	Caroline Wehrli

ELECTION : 1ERE VICE-PRESIDENCE

M. Alain PAKULA intervient :

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Pour l'élection du 1^{er} Vice-Président, le candidat proposé par le groupe UDC de La Tour-de-Peilz est

Une personne mesurant 1m93, cheveux blonds, yeux bleus avec quelques kilos en trop...

Un habitant de notre commune, depuis sa naissance

Un ancien pensionnaire des collèges Charlemagne, Courbet et Mousquetaires...

Titulaire d'un Diplôme Fédéral HEG d'Economiste

Il est membre de notre commission permanente de naturalisation, à laquelle il est fier d'appartenir

C'est quelqu'un de pugnace et de déterminé ...

Meilleur négociateur que diplomate

Doté de franc parler et d'une personnalité entière...

Il occupe souvent une fonction de leader, mais il sait également s'effacer si les circonstances l'exigent...

Il n'a pas un caractère facile, mais il sait reconnaître ses erreurs...

Et contrairement à ce que l'on peut penser, ses silences sont plus éloquentes que ses paroles.

Si je vous dis qu'il est né sous le signe du Bélier, vous comprendrez peut-être mieux ses attitudes.

Par chance, ce jeune marié a une femme qui saura adoucir son tempérament impétueux et fonceur...

Je conclurai en vous disant que, depuis le début de la législature, il a démontré son grand intérêt pour la vie politique et la gestion de notre commune.

Et que pour lui, être grand, c'est œuvrer pour après soi, donc pour autre que ce soi...

Pour ces raisons, c'est à l'unanimité que les membres du groupe UDC – La Tour-de-Peilz vous demandent d'accorder vos suffrages pour la fonction de 1^{er} Vice-Président de notre conseil communal à Marc-Antoine Horisberger. »

Résultat du vote

Bulletins délivrés	84
Bulletins rentrés	84
Bulletins blancs	18
Bulletins nuls	4
Bulletins valables	62
Majorité absolue	32
Oui	53
Non	5
Voix éparses	4

M. Marc-Antoine HORISBERGER prend la parole :

« Monsieur le Président du Conseil,

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

En préambule à mon discours de remerciements, je tiens à dissiper un malentendu.

L'année passée, à pareille époque, j'avais prononcé une phrase qui a été mal interprétée par certains d'entre vous... Mon erreur, ayant oublié de préparer un discours, avait été d'improviser... Je vous avais dit que mon élection à la vice-présidence était pour moi un petit pas mais que j'espérais que ce serait un grand pas pour notre commune. Il fallait comprendre - et pas autre chose - que pour moi accéder à la vice-présidence était un premier pas que j'accomplissais avec modestie et que j'espérais pouvoir beaucoup offrir à notre commune et à notre collectivité par mon travail et mon engagement. Ceci dit, pour moi l'incident est clos.

Alors, pour mon élection :

Premièrement, j'accepte cette fonction

Deuxièmement, je tiens à remercier les membres de mon groupe de m'avoir proposé ainsi que pour leur confiance et leur soutien. Merci à vous....

Troisièmement, je remercie les personnes qui ont voté pour moi, pour l'honneur qu'ils me font. Je saurai m'en montrer digne. Merci à vous...

Quatrièmement, je remercie les personnes qui ne m'ont pas accordé leur voix. Cela me donne la possibilité de les convaincre, j'aime ce défi. Merci à vous...

Cinquièmement, merci à tous les membres du Bureau, j'ai eu plaisir à travailler durant l'année écoulée avec vous. Un merci particulier, au revoir et à bientôt à Michèle Meichtry...

Sixièmement, merci à Marion de Lattre pour la collaboration et les conseils qu'elle m'a prodigués.

Enfin, septièmement, merci à toi, Bruno... tu resteras dans ma mémoire comme un grand Président du Conseil. Je sais que, comme moi, tu considères les honneurs comme des médailles virtuelles, médailles dont les mesquins se servent pour mieux viser ton cœur et tenter de t'abattre. Mais je tiens à témoigner publiquement de la reconnaissance que j'ai pour Toi. Durant toute l'année, tu m'as appris beaucoup de choses et tu es pour moi un exemple. Je sais que, durant cette année à ce poste, tu as quelquefois vacillé, été mis en difficulté, raillé, par l'assemblée. Je sais que tu te rappellera longtemps l'art . 92 du règlement de notre Conseil et du traitement à donner à une pétition... Je sais que tu as terminé certaines séances du Conseil avec un goût amer dans la bouche. Sache que, comme tous les bons footballeurs qui à des moments cruciaux ont raté des penalties, tous les présidents du Conseil communal que j'ai connus ont trébuché une fois au moins durant leur mandat.

Alors, pour te remercier ,je te dirai :

Monsieur le Président, quand un homme devient Président de cette Assemblée, il ne saurait imaginer les épreuves qu'il ne peut manquer de subir. Quel courage il doit avoir pour résister aux doutes qui l'assaillent. Cette susceptibilité aux critiques imméritées qu'il doit apprendre à maîtriser. Les conflits incessants entre le désir naturel d'avoir notre approbation et le sentiment de son devoir d'homme. Le fardeau de l'injustice qu'il doit accepter de porter, même quand il lui est imposé par ceux qui devraient être ses amis. Les mobiles qu'on lui prête ; les railleries et les sarcasmes de l'ignorance et de la malveillance. Tous les maux innombrables que la malignité des partis ou des individus peut faire pleuvoir sur sa tête.

Tout cela, Monsieur le Président, pour entendre préserver ton intégrité, tu as du apprendre à le supporter sans t'émouvoir et suivre d'un pas ferme le chemin du devoir, soutenu seulement par l'idée que le temps te rendra peut-être justice ou sinon qu'après tout les espoirs et les aspirations que tu peux avoir et même ta renommée par les hommes, ne devraient guère compter pour Toi auprès des intérêts d'élus dont tu a été chargé cette année de garder et de défendre le destin. Encore merci, Bruno...

De toute façon, dans la vie, mieux vaut oser de grandes choses que de ne jamais connaître ni victoire ni défaire...

7.-1 RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LA PRISE EN CONSIDERATION DE LA MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE SOCIALISTE 2CIRCULEZ, Y'A TOUT A (RE)VOIR

LE PRESIDENT ouvre la discussion sur le rapport de la Commission.

M. Jean-Yves SCHMIDHAUSER intervient :

Chers Collègues,

Je suis conscient que l'ordre du jour est chargé d'une part, et qu'un sympathique repas nous attends en face, d'autre part. Toutefois, une intervention m'apparaît nécessaire pour vous faire part de mon total désarroi devant le préavis négatif qui vous a été soumis concernant la motion 30 km/h, qui n'est ni une motion socialiste, ni une motion inter-partis, mais une motion tout simplement citoyenne.

En effet, j'ai pu personnellement constater, tant par la teneur des discussions de la commission que celle des e-mail qui ont été échangés dans le cadre de la rédaction du rapport de majorité, qu'une fois encore, la commission s'est trompée dans sa mission: en effet, au lieu de discuter uniquement de la prise en considération de la motion, la commission s'est en réalité penchée sur le fond la motion, en lieu et place de la Municipalité.

Vous l'admettrez certainement, ce n'est pas le débat que nous avons eu lors du dernier conseil qui aura éclairci la question de ce que représente la prise en considération. Permettez-moi ainsi de rappeler ici quelques principes qu'il me semble utile d'avoir à l'esprit avant de vous prononcer sur l'objet qui vous est soumis :

D'une manière générale, et selon l'article 90 du Règlement du Conseil communal, une motion peut avoir deux buts distincts :

- soit d'inviter la Municipalité à présenter un rapport ou une proposition sur un objet déterminé (article 90 chiffre 1 du Règlement) ;
- soit de proposer un projet de règlement ou de décision du Conseil.

En l'occurrence, la motion concernant le 30km/h appartient clairement à la première catégorie. Cette motion demande simplement à la Municipalité d'étudier la question de l'instauration de zone 30km/h et de revenir vers le Conseil pour lui faire part de sa réflexion à ce propos.

Cela étant rappelé, venons-en à la question de la prise en considération qui, je le rappelle, était la seule question soumise à la sagacité de la commission ad hoc.

Lors du dernier Conseil, Alain Grangier avait brièvement pris la parole pour indiquer qu'à son avis, le fait que la prise en considération d'une motion soit automatiquement soumise à une commission relevait de l'honnêteté intellectuelle. Je suis prêt à me rallier à cette opinion, mais à une condition : c'est que l'on ne se trompe pas de débat lorsqu'on discute d'une prise en considération.

Statuer sur la prise en considération, c'est uniquement répondre à la question suivante :

« La motion présente-t-elle un intérêt général suffisant pour inviter la Municipalité à étudier la question et rédiger un préavis circonstancié sur la question ? »

Si la réponse est « oui », alors la motion est transmise à la Municipalité pour étude et préavis (art. 92 dernier alinéa du Règlement);

Si la réponse est « non », alors la motion est mise aux oubliettes.

Et dans le cas qui nous occupe, cela revient à dire :

« Est ce que la question de l'instauration (éventuelle) des zones 30 km/h est une question qui présente suffisamment d'intérêt pour demander à la Municipalité de faire une étude et rédiger un préavis ».

Et c'est à cette simple question que la majorité de la commission vous propose de répondre par la négative, alors que paradoxalement, une grande majorité des membres de la commission étaient d'accord sur deux points fondamentaux :

1)La question présente un intérêt général

2 C'est à la Municipalité d'étudier cette question, qui mérite des études préalables (comptages, etc..)

Ce paradoxe s'explique tout simplement parce que la commission s'est trompée de débat. Elle n'a pas débattu sur la question de l'intérêt général de la motion, mais déjà (et par anticipation) sur le fond de la motion, à savoir s'il était judicieux de prévoir des zones 30 Km/h dans tel ou tel quartier ! C'est cette méprise fondamentale qui explique pourquoi vous vous trouvez devant un préavis négatif au sujet de la prise en considération, alors qu'en réalité tout le monde s'accorde pour dire que la question doit être traitée par la Municipalité.

J'espère que cette clarification vous convaincra de voter positivement à la prise en considération de la motion, ce qui aura pour seule conséquence d'obliger la Municipalité à étudier la question et revenir vers le Conseil avec un préavis circonstancié.

Je vous rappelle à ce propos que de nombreuses pétitions ont été déposées par des habitants de la Commune pour que la Municipalité étudie la question..

Si vous votez non à la prise en considération de la motion, cela signifiera clairement qu'en réalité, vous n'entendez donner aucune suite à ces demandes provenant de citoyens que nous sommes censés ici écouter et représenter.

Par respect pour notre mission et pour nos concitoyens, je vous invite à refuser le rapport de majorité et au contraire approuver la prise en considération de la motion, afin d'obliger la Municipalité à étudier la question.

Je vous remercie de votre attention. »

M. Christian PERRETTE souligne que, outre le côté récupération de cette motion par le parti socialiste, c'est bien l'aspect directif et trop spécifique qui dérange. Il faut laisser à la Municipalité le soin de gérer le concept local de circulation.

M. Perrette recommande de suivre la Commission dans son rapport et de ne pas prendre la motion en considération.

Mme Marianne KELLER a le texte sous les yeux et n'y voit pas du tout de côté directif.

M. Alain GRANGIER estime qu'il ne s'agit pas de motion citoyenne. Une motion ne peut venir que de l'un des 95 Conseillers. Si les citoyens veulent s'exprimer, c'est par une pétition.

La Commission s'est peut-être trompée mais c'est faire preuve d'une certaine arrogance que de dire que son travail est mauvais.

Quant au côté directif, sans faire de sémantique on voit que les signataires demandent la mise en place dans les meilleurs délais.

M. Grangier souligne aussi le côté maladroit : le même Conseiller estime que le Plan d'affectation à La Tour-de-Peilz manque de vision globale et est trop sectoriel... Où est la vision générale de cette motion ? Elle est sectorielle. On n'y parle que du « 30 à l'heure ». Cette motion ne parle pas des modérateurs de trafic.

Cette vision est sectorielle, elle n'a aucune vision globale, elle est directive et M. Grangier invite les Conseillers à accepter le rapport de majorité.

M. Michel BLOCH indique que la Commission s'est réunie et qu'une majorité a trouvé que cette motion avait du sens. La Tour-de-Peilz est une ville et il y en a peu qui n'ont pas de zone 30.

La Commission a choisi de renoncer à cette motion et d'en faire une autre demandant à la Municipalité d'étudier le « 30 à l'heure ». Mais, lors du rendez-vous fixé, il y a eu une débandade et seuls 3 socialistes sont venus pour établir cette motion moins directive.

Beaucoup de gens ont signé la pétition. Il faudra rendre des comptes sur la décision prise.

M. Guy CHERVET est étonné de ne pas avoir un rapport de minorité. Cela paraît bizarre.

Mme Christiane RITHENER s'étonne : si la Commission souhaite néanmoins que la Municipalité tienne compte de zones « 30 à l'heure », dans le développement, n'est-ce pas seulement vouloir une prise en considération ?

M. François BERCHER ne voit pas ce qu'un rapport de minorité apporterait. Il s'agit de voter oui ou non.

M. Jean-Yves SCHMIDHAUSER souligne qu'aucune disposition n'oblige à faire un rapport écrit. La question est unique. Prendre en considération cette motion c'est la renvoyer à la Municipalité ou la mettre aux oubliettes. En ce qui concerne le caractère directif, il y a l'exemple de la Cité de l'énergie : elle a été prise en considération immédiatement et la Municipalité a étudié la question.

La Municipalité est libre de revenir devant le Conseil pour proposer autre chose.

Par ailleurs, il est faux de dire qu'il y a un caractère directif.

Quant à la motion citoyenne, il faut être clair : même dans les PV, des motions ont été qualifiées de socialistes, alors que c'était une motion déposée par des membres du Conseil qui n'étaient pas tous socialistes. Une motion socialiste, cela n'existe pas.

M. Christian PERRETTE donne lecture des conclusions :

Sur la base de nos discussions afin de mieux cerner le contenu de la motion et ses effets, la Commission a voté par 5 voix contre 3 de ne pas prendre en considération la motion socialiste « Circulez, y'a tout à (re)voir ».

Etant donné l'utilité d'un tel concept et afin de répondre aux pétitionnaires qui se sont exprimés sur le sujet, la Commission souhaite néanmoins que la Municipalité tienne compte de zones 30 km/h dans le développement de plans futurs en matière de circulation et, dans la mesure du possible, favorise ceux-ci afin de contribuer à plus de sécurité dans notre commune.

Il y a 52 avis favorables et 30 avis négatifs.

Les conclusions sont adoptées à la majorité.

7.-2 RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LA PRISE EN CONSIDERATION DE LA MOTION DEMANDANT L'AIDE DES COMMUNES DE VEVEY, LA TOUR-DE-PEILZ, MONTREUX, BLONAY, CHARDONNE, CORSEaux, CORSIER, JONGNY, ST-LEGIER ET VEYTAUX POUR PERMETTRE A L'ASSOCIATION TRANSPORT HANDICAP RIVIERA (THR) DE CONTINUER A ASSURER LE TRANSPORT DE PERSONNES HANDICAPEES

M. Daniel KRAEHENBUEHL intervient :

„Je suis naturellement déçu de la non prise en considération de la motion THR.

Alors que les valides bénéficient de subventions de notre commune à hauteur de Fr. 506'000.- pour les CFF, de Fr. 820'000.- pour les transports publics VMCV, que le bus du Petit Prince reçoit Fr. 7'000.-, il me semblait que THR pouvait également entrer au budget des communes du district.

Toutefois, depuis le dépôt de la motion, les choses ont évolué et de fortes probabilités existent pour que seule l'année 2005 pose problème à THR. Pour couvrir le déficit 2005, divers scénarios sont envisagés. Suite à l'assemblée générale THR, plusieurs municipaux ont apporté leur soutien et leurs conseils. Un courrier a été envoyé à la Conférence des syndicats et à l'Asmado.

En fonction de l'évolution de la situation, je reviendrai éventuellement devant ce Conseil pour obtenir une aide ponctuelle limitée dans le temps. »

Mme Anne LACHAT BAECHLER donne lecture des conclusions :

En conclusion et à l'unanimité de ses membres présents, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- Vu la motion déposée par le Conseiller communal Daniel Krähenbühl et demandant l'aide des communes de Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier et Veytaux pour permettre à l'association Transport Handicap Riviera (THR) de continuer à assurer le transport des personnes handicapées.
- Oûi le rapport de la Commission chargée de l'étude de la prise en considération de cette motion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Refuse de prendre en considération la motion demandant l'aide des communes de Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier, et Veytaux pour permettre à l'association Transport Handicap Riviera (THR) de continuer à assurer le transport de personnes handicapées, telle qu'elle a été présentée au Conseil communal du 1^{er} septembre 2004.

Il y a 7 avis contraires et 8 abstentions.

Les conclusions sont adoptées à la majorité.

ELECTION : 2^{ème} VICE-PRESIDENT 2005

M. Claude-Alain VOUILLOZ prend la parole :

« La personne présentée ce soir par le groupe socialiste est arrivée sur la Riviera il y a une quinzaine d'années. Auparavant notre homme – car c'est d'un homme qu'il s'agit – a passé les huit premières années de sa vie à Renens. Ensuite, un CFC d'employé de commerce en poche, notre homme a repris ses études par l'entremise du Gymnase du Soir. Ceci fait, il a rejoint les bancs de l'Université pour une licence en histoire, français et branches économiques. Pendant ce passage universitaire, il a notamment eu le temps

- de sévir à la Commission sociale de l'Université
- de présider l'Association des Etudiants en Lettres
- de créer et de gérer la Librairie des étudiants
- d'initier à trois une révision de la Loi sur l'Université
- d'organiser des bals associatifs.

Après un mémoire publié et intitulé « Guillaume Tell au Congo – l'expansion suisse au Congo belge 1930 – 1960 » c'est – conformément à son projet initial – l'enseignement secondaire qui lui tendait les bras essentiellement pour l'histoire et le français.

Rapidement cependant, le Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire lui a mis le grappin dessus pour l'intégration de l'informatique dans l'enseignement de l'histoire, puis pour la didactique de l'histoire elle-même.

Le parallèle et le simultané n'ayant point de secret pour lui, notre lascar s'est aussi mis au syndicalisme enseignant en créant – avec quelques autres – le syndicat SUD. Et ces années « Orchidées » l'ont également décidé à adhérer au Parti socialiste, section de Vevey, alors qu'il résidait à Corseaux, haut bastion de la lutte ouvrière !

Aujourd'hui, il poursuit son travail au sein de la Haute Ecole Pédagogique et travaille à la rédaction d'un doctorat consacré aux manuels d'histoire vaudois.

Heureux membre de la Commission de gestion depuis maintenant trois ans et entouré d'un Mac, de deux enfants, Gaëlle (12 ans) et Nathan (9 ans) ainsi que d'une femme, Christine, qui parvient à le supporter depuis 21 ans maintenant, notre homme se réjouit d'apporter une nouvelle contribution au Conseil communal de La Tour-de-Peilz.

En un mot comme en cent, au nom du parti socialiste j'ai l'honneur de vous présenter M. Lyonel Kaufmann au poste de deuxième vice-président pour l'année 2005. »

Résultat du vote :

Bulletins délivrés	83
Bulletins rentrés	84
Bulletins blancs	8
Bulletins nuls	2
Bulletins valables	74
Majorité absolue	38
Oui	56
Non	5
Voix éparses	13

M. Lyonel KAUFMANN prend la parole :

« Tout d'abord, je tiens à vous remercier chaleureusement de la confiance que vous m'accordez.

Je suis d'autant plus touché par cette marque de confiance que j'ai connu une année des plus particulières au plan personnel. Cette année 2004 a alterné les moments de satisfaction, comme ce soir, et de grande peine. J'ai d'ailleurs une pensée émue pour ma mère que je tiens tout particulièrement à associer à ces instants de joie.

Je tiens également à y associer une famille veveysanne qui traverse des moments particulièrement pénibles. Arrivée en Suisse en 1999 pour fuir les persécutions – après le refus du père de servir dans l'armée serbe pendant la guerre du Kosovo – la famille Memetovic a depuis lors fait preuve d'une intégration réussie et remarquable. Les deux parents travaillent, Spresa leur fille a entrepris un apprentissage d'employée de commerce pendant que ses deux frères, Bashkim et Blerim, suivent encore leur scolarité. En 9VSG pour le premier et en 6^{ème} pour le second.

Plus de 1700 personnes, un record, ont manifesté leur soutien en signant une pétition en leur faveur alors qu'ils se voyaient refuser la régularisation selon l'ordonnance Metzler.

Nonobstant leur intégration et le soutien populaire – et sans aucune justification sur le refus de les régulariser – un plan de vol est dans le pipeline pour les déraciner à nouveau. Depuis maintenant une semaine, ils et elles sont abrités à la Maison des Migrations à Vevey, paroisse Sainte-Claire.

Elles et ils n'ont pas plus choisi de venir au monde en Serbie du Sud que je n'ai choisi d'atterrir à la maternité de Lausanne. Eux, vous et moi avons le droit à un bonheur modeste – on est Vaudois – à la dignité et à la solidarité.

Je souhaite de tout cœur que – Noël approchant – le message du Christ soit plus que jamais d'actualité pour vos familles et la famille Memetovic.

Je terminerai sur ces quelques propos de Paul Eluard, car les poètes ont toujours raison :

*« Nous avons inventé autrui
Comme autrui nous a inventé
Nous avons besoin l'un de l'autre ».*

Je vous remercie de votre attention. »

7.-3 RAPPORTS (MAJORITE ET MINORITE) DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL N° 19/2004 REPONSE A LA MOTION « ENERGIE ET ENVIRONNEMENT : LA TOUR-DE-PEILZ, UN MODELE POUR SES HABITANTS »

LE PRESIDENT ouvre la discussion sur le rapport de minorité.

M. Gilbert VERNEZ estime qu'il y a quelque chose de très constructif dans ce rapport de minorité. L'auteur essaie de poser des jalons pour permettre un développement durable futur dans la commune. L'argumentation est très soutenue et fouillée. Dans le rapport de majorité, une chose est frappante : Fr. 8'000.- sont refusés par des membres de la Commission. C'est une somme nécessaire pour faire un état des lieux. Si ces Fr. 8'000.- ne sont pas engagés, il ne sera pas possible de faire le tour de la question. Avant de déposer son préavis, la Municipalité aurait dû dépenser ces Fr. 8'000.-. Elle ne l'a pas fait. Cinq ou six commissaires ont cautionné ce refus de dépenser pour une étude préalable. Le budget 2005 va être examiné.

On y trouve

1^{er} août, drapeaux, verrée Fr. 20'000.-

Vins d'honneur, réceptions Fr. 60'000.-

Et l'on refuse Fr. 8'000.- pour faire une étude approfondie !

Il faut refuser les conclusions de la commission.

M. Jean-Yves SCHMIDHAUSER intervient :

« Mes Chers Collègues,

Je n'entends pas intervenir longuement sur la question, tant le rapport de minorité est détaillé et convainquant. Mais permettez-moi ces quelques réflexions :

- Nous n'avons pas été élus pour être une simple chambre d'enregistrement des décisions, respectivement de l'absence de décision de la Municipalité. Une de nos tâches fondamentales est de veiller à la création et au maintien d'une dynamique positive dans le développement de notre Commune.
- En d'autres termes, nous ne siégeons pas à cette assemblée pour "regarder passer le train". Nous devrions, au contraire, être une force de proposition dans le but de permettre à notre Commune d'appréhender les défis du XXI^{ème} siècle.
- Or, et en réalité, à voir les rejets successifs des propositions constructives qui sont faites, j'ai bien l'impression que notre Conseil se confine au rôle de simple spectateur passif d'un scénario qui le dépasse.
- Cependant, les choses évoluent, le monde bouge. Et à partir du 12 décembre 2004, certains trains ne s'arrêtent même plus à La Tour-de-Peilz. Voulons-nous continuer à simplement « encaisser », jour après jour, les résultats d'une évolution à laquelle nous aurons finalement contribué... par notre passivité ? Voulons-nous rester le troupeau qui regarde jour après jour le train qui passe et qui ne s'arrête plus ?
- Aujourd'hui, le rejet du PGA pour défaut de vue d'ensemble est symptomatique. Nous n'avons pas de projet d'avenir pour La-Tour-de-Peilz. Et nous refusons de mettre en place des outils pour nous redonner une visibilité sur le moyen ou le long terme.
- Nous devons renverser cette tendance et accepter d'entrer dans une dynamique positive qui manque fondamentalement. Il est toujours facile de dire non. Il est toujours beaucoup plus difficile de faire des propositions.
- Aujourd'hui, le développement durable est à notre porte. Plus de 125 Communes ont déjà fait le pas. Un même nombre est en train d'y accéder. On ne saurait traiter cette problématique du revers de la main, respectivement sur 3 lignes dans un préavis d'une médiocrité qui m'interpelle.
- Si nous nous sentons responsables du sort de notre Commune, si nous nous sentons concernés par l'avenir de notre Commune pour les générations futures, nous ne pouvons nous arrêter là dans l'examen de la problématique. Nous devons être curieux, nous devons être attentifs. Car dans 20 ans, ceux qui nous succéderont subiront les conséquences des décisions, respectivement de l'absence de décision que nous prenons aujourd'hui.

Vous êtes ainsi devant l'alternative :

- de ne rien faire, soit en clair d'accepter le rapport de majorité ;
- ou, conscient de l'importance de la problématique, de vous montrer plus exigeants, en invitant la Commune à poursuivre la démarche pour y voir plus clair.

Je vous invite ainsi à refuser le préavis et le rapport de majorité, afin d'inviter la Municipalité à poursuivre plus avant ses investigations Ceci pour que dans quelques années, les trains s'arrêtent à nouveau à La Tour-de-Peilz ! »

M. Alain GRANGIER se sent culpabilisé par le fait d'aller manger après la séance... !

Il estime la phrase « n'est pas vitale » choquante car c'est une façon de vivre et nous n'avons pas le choix. Il invite les Conseillers à lire le premier constat, remarquablement bien fait, c'est une trilogie économique, écologique et sociale.

Pour les Baumes, un effet de développement durable aurait été de partager le gain sur le chauffage entre celui qui a fait la rénovation et les locataires.

Ce rapport de minorité, ne serait-ce que pour le premier constat, il faut le lire.

Quant à la passivité, M. Grangier souscrit tout à fait à l'idée. Il faut avoir la maîtrise. Or, on voit de plus en plus de grands machins mis en place par des académiciens. Le but est de faire du développement durable et, pour cela, il faut que les citoyens en soient conscients et qu'on en ait la maîtrise. Il ne faut donc pas faire une confiance aveugle à des académiciens.

La réponse de la Municipalité, si elle n'est pas très satisfaisante, montre que le développement durable a été fait dans bien des cas et notamment avec les économies d'énergie réalisées à la piscine. Conservons la maîtrise de ce développement durable.

Entre abandonner et déléguer la limite est subtile.

M. Grangier recommande d'accepter les conclusions du rapport de majorité car il est fondamental de conserver la maîtrise sur ce développement durable.

Mme Marion de LATTRE, en lisant les deux rapports, a manqué d'informations. Elle les a cherchées sur Internet. Elle a trouvé des éléments à connaître. Pour le règlement de l'Association des communes qui ont le label, toute adhésion doit obtenir l'accord formel du Conseil communal de la commune concernée. Autre chose : il y a des mesures très faibles en coût. Lorsque Montreux a fait la démarche, on s'est aperçu qu'ils avaient déjà tous les points pour obtenir le label. A Vevey, il manquait peu de choses. Les retombées financières sont assez importantes durant la première année. Le Conseil communal garde toute liberté pour continuer ou ne pas aller de l'avant après cette étude.

M. Paul VOGT reconnaît que nous sommes effectivement tous concernés. Il y a des approches différentes. Depuis le dépôt du rapport de minorité, il a lu toute la documentation. Pour lui, c'est un machin administratif supplémentaire. Une chose importante à savoir : à Vevey, cela a entraîné l'engagement de 2 personnes. A Montreux, il y a également eu engagement de deux personnes supplémentaires. A Crissier, le chauffage à distance existait avant Cité de l'énergie. Les habitants de La Tour-de-Peilz financent en partie le chauffage de Crissier. Pour l'obtention, il y a 3 critères importants : personnel, argent et temps.

Personnel : l'a-t-on vraiment à La Tour ?

L'argent : voir le budget.

Pour le temps, c'est un travail de très longue haleine.

M. Vogt demande d'accepter le rapport de majorité car on peut déjà féliciter la Municipalité qui a entrepris certains travaux sans attendre Cité de l'énergie : piscine, grande salle, Baumes 22 et 24. M. Vogt invite à voter le rapport de majorité en félicitant encore la Municipalité pour le travail accompli à ce jour.

M. Guy CHERVET souligne que la piscine a été inaugurée en octobre 2000. Mais on a beaucoup dit que c'était une fausse bonne idée car il n'y a pas de chauffage à bois qui fonctionne correctement et, financièrement, c'est un fiasco total. Le contrôle cantonal des finances mène une enquête.

M. Patrice WENGER souligne que nous sommes tous impliqués dans le développement durable. Le rapport de minorité est excellent. Le rapport de majorité souligne aussi quelques problèmes graves. Il faut appliquer l'article 122 du règlement pour renvoyer la votation. Les commissaires pourront travailler avec plus de temps et plus sereinement, et amener d'autres faits dont nous n'avons pas connaissance. Il serait sage de demander le renvoi de cette votation pour pouvoir aller plus loin.

M. Harry SEIFFERT se rallie aux propos de M. Grangier. Dans son métier, il est agressé en permanence par des donneurs de leçons, des mentors qui lui disent comment faire son travail.

M. Seiffert ne fait pas confiance à ce genre de grand machin. La mission d'améliorer notre environnement se trouve dans la pratique. Ce sont les gens du terrain qui savent ce qu'il y a à faire. M. Seiffert fait confiance à la Municipalité : quelle que soit leur orientation politique, les municipaux font bien leur travail.

M. Seiffert invite le Conseil à laisser la municipalité travailler en paix et à accepter le rapport de majorité.

M. le Municipal Roland PIGUET intervient au nom de la Municipalité. Dans le rapport de majorité, concernant la loi sur la protection des locataires, ce qui est écrit n'est pas exact. Le dossier a été donné à la chambre vaudoise immobilière qui a calculé les hausses de loyers en fonction des plus values, à la charge des locataires.

Par ailleurs, il est clair qu'il ne faut pas voir la somme de Fr. 8'000.- en tant que telle. La municipalité a décidé qu'il ne servait à rien de faire l'état des lieux si on débouche sur des frais d'investissement et des frais d'engagements de personnel. Nous n'en avons pas les moyens.

La Municipalité a préféré cette solution. Elle a signé l'engagement de développement durable. Elle va continuer à le faire sur tous les objets. Elle va continuer au coup par coup et non se lancer dans de grosses entreprises.

M. Robert RITHENER appuie M. Wenger et demande au Président du Conseil de voir s'il y a un cinquième de Conseillers qui seraient d'accord pour renvoyer la décision à une prochaine séance.

M. Guy CHERVET s'étonne d'entendre que l'on n'a pas les éléments pour se prononcer : chacun avait loisir de lire toute la documentation.

M. Patric BERGER invite à accepter le rapport de majorité.

M. Michel BLOCH souligne qu'il est absolument faux de dire que le Conseil et la Municipalité perdent leur pouvoir : tout est toujours soumis à leur décision. La conseillère en énergie, Mme Dufour, est simplement au service de la Confédération, pour pousser les communes et les cantons à faire un travail d'économie d'énergie. Une bonne partie de son travail est déjà payée par la Confédération. Cela a du sens.

M. Bloch invite les Conseillers à voter les conclusions du rapport de minorité pour aller plus loin et réétudier cette question.

M. Raoul BAUD se permet de faire le contrepoids. La Municipalité a démontré que l'on peut faire juste sans de longues études et sans surcharge administrative. M. Baud invite à voter le rapport de majorité.

LE PRESIDENT fait voter sur la demande de renvoi de la votation.

La proposition est acceptée.

Ce point sera reporté à la prochaine séance.

M. Guy CHERVET demande si la Commission doit travailler ou si elle doit se contenter de classer les deux rapports pendant deux mois.

M. Jean-Yves SCHMIDHAUSER invite les membres de la Commission à se réunir pour discuter encore.

M.le Municipal Roland PIGUET, annonce que la municipalité et les chefs de service ne se rendront plus à réunion de la commission, tout ayant été dit lors de la présentation initiale.

LE PRESIDENT regrette que l'on en soit arrivés à une discussion aussi longue, pour un tel résultat.

7.-4 RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL n° 22/2004 RELATIF A 5 DEMANDES D'ADMISSION A LA BOURGEOISIE DE LA COMMUNE DE LA TOUR-DE-PEILZ (M. JEAN-PIERRE BOULDOIRES ET SON EPOUSE MME EVELINE THERY BOULDOIRES, MME STEPHANIE CARASSINO, MME CHADLIA JELASSI, M. FRANCISCO PINTO, MME DOMINIQUE PINTO)

La discussion n'est pas demandée.

Mme Claudia SUDAN donne lecture des conclusions :

Par conséquent, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz

- Vu le préavis n° 22/2004
- ouï le rapport de la Commission permanente de naturalisation
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

d'accorder la bourgeoisie de La Tour-de-Peilz, pour autant que les intéressés obtiennent un décret de naturalisation vaudoise dans un délai de deux ans à dater de la présente décision, à

1. M. Jean-Pierre Bouldoires, ressortissant de France, ainsi qu'à son épouse Mme Eveline Thery Bouldoires,
2. Mme Stéphanie Carassino, ressortissante d'Italie,

3. Mme Chadlia Jelassi, ressortissante de Tunisie,
 4. M. Francisco Pinto, ressortissant du Portugal, ainsi qu'à sa fille Julia Pinto,
 5. Mme Dominique Pinto Wils, ressortissante de Belgique, ainsi qu'à sa fille Alexandra Pinto.
- L'octroi de la bourgeoisie n'est subordonné à aucun paiement au titre de finance communale de bourgeoisie.

LE PRESIDENT félicite les personnes présentes.

7.-5 RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS N° 23/2004 RELATIF AU BUDGET COMMUNAL 2005

LE PRESIDENT rappelle l'information présentée par les Municipaux le 3 novembre. Les absents ont eu tort.

La discussion sur le rapport n'est pas demandée.

LE PRESIDENT ouvre la discussion dicastère par dicastère.

Administration générale

Mme Christiane RITHENER propose un amendement au compte 111.3659.02 Subventions – Dons occasionnels. Elle demande de le porter à Fr. 7'400.-.

« La subvention que je propose est un coup de pouce à la Maison Ouverte. Créée en 1988, inspirée d'une idée de Françoise Dolto, cette structure accueille des enfants de 0 à 5 ans accompagnés d'un adulte de référence (papa, maman, grand-maman, ... jeune fille au pair). Elle a pour but de favoriser les échanges et le partage entre enfants et adultes, d'offrir une transition entre la maison et la garderie ou l'école, de permettre à l'enfant de rencontrer d'autres enfants et d'apprendre la vie en société, à savoir respecter les règles sociales qui définissent les limites de ce qui est permis et ce qui est défendu. Tout ceci en impliquant les parents.

Des associations Maison ouverte existent à Lausanne, Yverdon, Morges, Nyon, Aigle.

A Vevey, Passage St-Antoine 7, la Maison Ouverte et ses accueillants professionnels sont à l'écoute des visiteurs quatre demi-journées par semaine. L'anonymat des participants est garanti, il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous et aucune participation financière n'est réclamée. Seule une tirelire peut recueillir une participation de ceux qui le désirent.

Cette association est reconnue par le SPJ qui lui octroie une subvention qui couvre le salaire des intervenants. Le loyer annuel coûte Fr. 7'200.--, dont un tiers est payé par Vevey, un deuxième tiers par Montreux.

La fréquentation de ce lieu est en hausse constante : 700 en 2001, 1000 en 2002, 1600 en 2003. Il répond donc à un besoin croissant. Cette association reçoit aussi des Boëlands, dont je ne peux vous dire le nombre puisque l'anonymat des participants est garanti.

Or, l'association s'est adressée aux services sociaux de notre commune en 2002 pour solliciter une subvention qui lui a été refusée.

Je sais que La Tour-de-Peilz a participé par une aide ponctuelle au démarrage de Fr. 1'000.- en 1998, puis a octroyé un montant de Fr. 150.- lors de l'augmentation d'ouverture à trois demi-journées.

Il n'y a aucune obligation légale à soutenir une telle structure. Mais

- Cette association fait partie de tous les outils de prévention qui sont mis sur pied pour lutter contre le manque de repère, les problèmes relationnels et la violence
- Nos deux voisines, Vevey et Montreux, paient chacune un tiers du loyer
- Il y a un petit carnet d'adresses à l'usage des parents, que l'on trouve à la Maison de commune

Je souhaite donc vivement que notre commune, se sentant concernée, subventionne le tiers restant d'un loyer mensuel de Fr. 600.-, soit Fr. 200.- par mois et Fr. 2'400.- pour l'année. »

M. le Municipal Frédéric GROGNUM relève que le compte cité est un compte de subvention spontanée. Il faudrait intervenir dans les comptes « Services sociaux » : 710.3659.00 – subventions à diverses institutions sociales.

Mme la Municipale Sylvie WINKLER apporte une correction en page 6, deuxième ligne : il convient de lire « Subvention ludothèque » et non « formation ludothécaire ».

M. Jean-Yves SCHMIDHAUSER traque quelques baisses possibles :

Page 10, Site Internet. Créer et maintenir n'ont pas le même coût. L'alimenter au fur et à mesure ne nécessite par Fr. 20'000.-. Il propose une réduction de Fr. 8'000.- sur ce poste, pour l'amener à Fr. 12'000.-.

M. le Municipal Frédéric GROGNUZ souligne qu'il n'est pas dans ses habitudes de refuser des diminutions de déficit, mais il est obligé de s'inscrire en faux. C'est un webmaster externe situé à Renens qui héberge notre site et effectue toutes les mises à jour, hébergement et location du serveur, sécurité et protection. En 2003, la maintenance a coûté Fr. 17'000.-.

Il est clair que ce travail demande beaucoup de temps et il ne sert à rien d'avoir un site qui n'est pas à jour. Il faut maintenir le montant de Fr. 20'000.- si l'on veut que l'image de notre commune et du site Internet perdurent.

LE PRÉSIDENT fait procéder au vote sur l'amendement de M. Schmidhauser.
Il y a 15 avis favorables et 12 abstentions. L'amendement est refusé.

Finances – Domaines – Urbanisme – Instruction publique et cultes – Police, feu, PCI

La discussion n'est pas demandée.

Sécurité sociale

Mme Christiane RITHENER dépose son amendement.

Mme la Municipale Nicole RIMELLA indique que les subventions à des institutions sociales sont étudiées depuis de longues années par toutes les communes du district et celles du cercle de St-Saphorin, pour décision commune.

Pour Maison Ou'verte, la commune de La Tour-de-Peilz a accordé il y a quelques années une aide au démarrage. Cette condition leur avait naturellement été communiquée. Montreux offrait les locaux, Vevey et La Tour-de-Peilz s'étaient partagé les frais de bureau. Le Comité a refait des sollicitations, la commune n'est pas entrée en matière, pour plusieurs raisons, par rapport au budget de l'association dont les buts n'entrent pas dans nos critères.

Mme Rimella demande le rejet de l'amendement de Mme Rithener.

Mme Christiane RITHENER ne comprend pas que les buts n'entrent pas dans nos critères. Elle demande quels sont ces critères d'attribution des subventions.

Mme la Municipale Nicole RIMELLA précise que cela concerne l'établissement du budget : des points ne nous conviennent pas du tout, il y a des frais de fonctionnement très élevés. On ne peut imaginer payer alors que les gens ne paient pas. Il n'y pas de raison pour que la commune paie toujours pour tout le monde. Les parents doivent aussi faire un effort financier pour bénéficier de ces structures.

Mme Christiane RITHENER n'est pas convaincue par ces critères. Il y a 3 communes, 2 participent. Mme Rithener raisonne en fonction de Vevey et de Montreux et ne comprend pas ce refus. Elle a sous les yeux le budget de l'association. Les frais ne sont pas exorbitants. C'est une association reconnue par le SPJ, c'est du sérieux.

M. Marc-Antoine HORISBERGER intervient : oui au social, non au socialisme. Rien n'empêche un généreux donateur anonyme de verser cette somme.

LE PRÉSIDENT fait procéder au vote sur l'amendement.
Il y a 28 avis favorables, 44 avis contraires et 4 abstentions.
L'amendement est refusé.

Discussion globale

M. Frédéric GLAUSER remercie tous les membres de la Commission pour le travail accompli et l'excellent état d'esprit qui a régné au sein de la Commission.

Il donne lecture des conclusions :

En conclusion et compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- Vu le préavis municipal n° 23/2004
- Oûi le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

D'approuver le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2005 tel que présenté et prévoyant :

Charges	Fr. 50'073'143.—
Revenus	Fr. 45'794'425.—
Déficit présumé	Fr. 4'278'718.—

Ces conclusions sont acceptées à une forte majorité.

7.-6 RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL N° 24/2004 RELATIF AU BUDGET 2005 DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENT DU HAUT-LEMAN (CIEHL)

La discussion n'est pas demandée.

LE PRESIDENT rappelle que, puisqu'il s'agit d'une Commission intercommunale, il y a vote immédiat, sans lecture des conclusions.

Les conclusions sont acceptées à une forte majorité.

7.-7 RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL N° 26/2004 RELATIF AU BUDGET 2005 DU FONDS CULTUREL RIVIERA

La discussion n'est pas demandée.

LE PRESIDENT fait la même remarque que le point 7.6.

Les conclusions sont acceptées à une forte majorité.

ELECTION DES SCRUTATEURS ET SCRUTATEURS SUPPLEANTS POUR 2005

M. Roland CHERVET propose la candidature de M. Luis Bento.

M. Raoul BAUD présente la candidature de M. Kurt Sager.

M. Kurt EGLI propose la candidature de M. François Terzer.

M. Claude-Alain VOUILLOZ propose la candidature de Mme Monique Petitpierre.

MM. Luis Bento et Kurt Sager sont élus scrutateurs par applaudissements
Mme Monique Petitpierre et M. François Terzer sont élus scrutateurs suppléants par applaudissements.

8.- COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. le Syndic Alain MATTHEY donne une information qui paraîtra dans la FAO et dans La Presse Riviera-Chablais sur le plan général d'affectation. La commune a retiré son préavis relatif à l'adoption du PGA. Il sera repris sur certains points et il y aura donc une nouvelle enquête publique.

M. le Municipal Frédéric GROGNOZ indique que le site de la commune a été relooké. Il recommande de le visiter. Par ailleurs, la société d'équipement public du Haut-Léman a vendu les anciens terrains prévus pour l'hôpital de Sully. Ils sont vendus au canton pour construire, dans un avenir relativement

proche, l'agrandissement du CESSEV. Une communication écrite sera faite dans le courant de l'année prochaine, dès que ce sera passé au Grand Conseil.

M. le Municipal Roland PIGUET annonce deux bonnes nouvelles :

Construction d'un WC public place de la Poteylaz : Fr. 185'000.-. Il y a une moins value de Fr. 17'000.- par rapport au préavis.

Escalier d'accès à la Tour du Château : Fr. 240'000.-. Il y a une moins value de Fr. 45'000.-.

9.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Mme Valérie GLAUSER rappelle sa demande pour l'acquisition de deux abonnements généraux.

M. le Municipal Frédéric GROGNUZ indique que l'information sera donnée au début de l'an prochain.

M. Marc-Antoine HORISBERGER intervient :

« Monsieur le Président du Conseil,

Monsieur le Syndic,

Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Des circonstances regretttables exigent que je monte à la tribune vous dire quelques mots.

Lors de notre dernière séance du Conseil communal, un acte irrespectueux et particulièrement déshonorant a été commis dans cette salle. En effet, un membre de mon groupe a eu une attitude déplorable et inqualifiable durant l'assermentation de M. Emmanuel Kabamba. Cette personne, pour des motivations personnelles, ne s'est pas levée durant sa prestation de serment. Pour moi, elle n'a aucune circonstance atténuante, car rien ne doit ou peut justifier un tel acte... Sa façon d'agir a choqué, à juste titre, plusieurs membres de cette assemblée, dont les autres membres de mon groupe. Sa conduite a bafoué les règles de politesse les plus élémentaires et constitue un manque de respect envers M. Kabamba, envers vous et envers nos institutions et envers la devise de notre pays : Un pour Tous, tous pour un ...

Si elle est responsable de son geste, je suis coupable du déshonneur qu'elle a causé par sa conduite. En effet, en tant que président de groupe et de parti, j'ai failli à ma tâche, je ne l'ai pas sur le champ obligée à se lever.

En aucune manière, par mes propos, je ne veux humilier publiquement cette personne. Je tiens juste devant vous à lui expliquer la signification du serment de Conseiller communal qu'elle a prêté devant vous il y a quelques mois. Ce serment tient en trois mots :

DEVOIR, HONNEUR, PATRIE.

Ces trois mots ne servent pas uniquement à définir le cadre « moral » de notre activité de Conseiller communal et les attitudes inhérentes à notre fonction. Le serment prononcé devant cette assemblée permet de nous en souvenir. De nous le rappeler. Car,

DEVOIR, HONNEUR, PATRIE

Ce sont trois mots sacrés qu'il faut révéler...

Ces trois mots dictent le but que se fixe votre vie, ce que peut être votre vie et ce que sera votre vie. Ce sont des points de ralliement, ils nous donnent une caractéristique de la volonté, une qualité de l'imagination, une fraîcheur des sources profondes de la vie, une prédominance fondamentale du courage sur la timidité, un triomphe de la vérité sur la trahison.

Alors si, durant notre existence, on change de but ou si l'on rompt un serment par orgueil, vanité, lâcheté, médiocrité, ou si l'on est tenté de le faire...

Je suis persuadé que des millions de spectres venant du fond des âges, ceux de la longue lignée des grands hommes de notre commune, canton, pays, celle qui n'a jamais failli, sortiront ensemble de leurs tombes et viendront clamer à nos oreilles ces mots magiques

DEVOIR, HONNEUR, PATRIE.

Comme, devant vous, lors du dernier Conseil communal, j'ai failli à ma tâche, je me dois de réparer l'affront que vous avez subi. Par solidarité envers moi, les membres de mon groupe me soutiennent dans ma démarche. Alors, humblement, je vous présente, Monsieur Kabamba, Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, mes sincères regrets pour l'erreur que j'ai commise et vous prie d'accepter mes excuses. »

M. Emmanuel KABAMBA souscrit à la démarche de M. Horisberger.

Il n'était pas au courant et il remercie pour cette intervention.

M. Raphaël ONRUBIA pose une question à la Municipalité : lorsqu'on a traité le préavis sur le plan général d'évacuation des eaux, nous nous étions inquiétés que la commune ne soit pas équipée d'un système d'information du territoire ad hoc. Où en est-elle ?

M. le Syndic Alain MATTHEY indique que la Municipalité continue à étudier et à réfléchir.

LE PRESIDENT intervient :

« Chère Michèle,

C'est pour moi un honneur et une lourde tâche qui m'est dévolue ce soir.

Tu penses, 18 ans au Conseil communal comme secrétaire, ce n'est pas avec trois mots que je pourrai m'en sortir.

Je me suis dit « qu'est-ce que je pourrais dire qui ne soit pas trop pompeux ? » car je sais que tu aimes la simplicité.

Sachant que tu as été appréciée par 17 présidents avant moi, ils auraient aussi pu m'aider à rédiger un peu le texte, non ? Bref, je m'y suis pris seul.

Sachant aussi que tu as connu je ne sais combien de Conseillers communaux qui t'ont appréciée durant ces 18 ans, eux aussi auraient pu m'aider, non ?

Bref, Michèle, le Conseil communal te doit une grande reconnaissance pour tout ce que tu as fait. Tu as choisi de te retirer, n'ayant plus la joie qui fut la tienne - et tu me pardonneras cette intrusion - lorsque ton mari René était à tes côtés ; vous étiez comme les doigts de la main et je suis sûr que ce soir il est avec nous et fier de ton parcours accompli.

Michèle, d'autres horizons s'ouvrent à toi, tes enfants petits enfants dont tu viens d'accueillir le quatrième ! la lecture, la musique, les voyages, j'en passe et des meilleurs. Avec cela, tu n'auras plus le souci de soirs de Conseils, de dimanches de votations, tu as pour toi la liberté de décider.

Au nom de tous les Conseillers, je te souhaite, Chère Michèle, une longue et heureuse vie post Conseil, sans oublier de te dire un grand merci pour ta contribution aux choses de la vie de notre commune. Et j'ai le grand plaisir de te remettre quelques présents, signes de reconnaissance et d'amitié. »

M. le Syndic Alain MATTHEY intervient :

« Mme Michèle Meichtry a été élue comme secrétaire de notre Conseil Communal le 25 février 1987.

Depuis cette date elle a :

- Signé 126 procès-verbaux
- Été absente que 2 fois
- Usé 18 Présidents, dont 5 Présidentes
- Orchestré 52 week-ends de votations fédérales au cours desquels 175 objets fédéraux ont été soumis au peuple
- Traversé 4 élections cantonales sans compter les élections partielles
- Vécu 4 élections communales

La municipalité relève l'attachement dont Mme Meichtry a fait preuve à l'égard de la commune et tient à la remercier de son dévouement.

Elle espère que son successeur saura démontrer la même endurance.

Au nom de la collectivité boélande, la Municipalité tient à lui témoigner concrètement sa reconnaissance. »

Mme Michèle MEICHTRY répond :

Aux Municipales et Municipaux

Aux Conseillères et Conseillers communaux

Je ne vous quitte pas ce soir avec plaisir

Et j'emporte avec moi beaucoup de souvenirs :

Je garde la mémoire d'un Conseil bien mené,

Des images de rires et de complicité.

J'ai été le témoin durant dix-huit années
De coups de cœur, d'espoirs, de motivants projets,
Je me souviens surtout de débats bienséants
Et j'ai beaucoup appris, rien qu'en vous écoutant.

En cent trente séances, j'ai créé quelques liens,
Noué des amitiés et, ce qui n'est pas rien,
Vous m'avez apporté chaleur, sourires, appuis,
Lorsqu'il y'a vingt-deux mois j'ai perdu mon mari.

Je renonce ce soir à mes tâches pratiques
Mais je viendrai parfois dans les rangs du public
Car vous me restez chers et je veux aujourd'hui
Vous dire du fond du cœur un chaleureux MERCI.

LE PRESIDENT prend la parole :

Madame, Monsieur, Cher Collègue,

Voici quasiment jour pour jour un an que vous m'avez octroyé votre confiance en me nommant président de votre Conseil.

Difficile d'y croire et, pourtant, le temps a vite passé, à peine commence-t-on à s'assimiler qu'il faut déjà laisser la place.

Il est de coutume de faire un petit bilan de l'année écoulée, en voici un bref extrait.

J'ai

- eu l'honneur d'assermenter le premier citoyen étranger du district
- participé à l'accueil des ressortissants étrangers de notre commune ayant le droit de vote
- reçu une pétition pour les chiens
- emmêlé les pinceaux avec les motions et le fameux article 92 qui restera le grand souvenir de cette année pour moi
- participé avec vous au cortège des promotions
- pris part aux fêtes Jouez La Tour
- visité avec vous le Musée international de l'horlogerie

Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle reflète l'année écoulée.

Je suis heureux et fier d'avoir essayé de représenter notre commune intra et extra muros, je suis heureux de la confiance et de l'amitié que vous m'avez témoignées durant cette année, je suis heureux de savoir qu'une femme va me remplacer - et quelle femme, une poigne de fer dans un gant de velours – soyez certains qu'elle saura diriger ce Conseil avec finesse et sensibilité.

A vous, Mesdames et Messieurs les conseillers, à vous Mesdames et Messieurs les Municipaux, à vous Monsieur le Secrétaire municipal, à vos assistantes et sans oublier mon Bureau, j'adresse mes sincères remerciements pour la bonne collaboration, l'entente cordiale qui aura prévalu tout au long de l'année. J'avais basé ma présidence sur le respect mutuel et la tolérance, je crois que l'objectif a été atteint grâce à vous tous.

Dans quelques jours, ce seront les fêtes de fin d'année. Je ne voudrais pas manquer de vous les souhaiter belles et sereines, avec mes vœux pour que 2005 soit une année de joie, de paix et de bonheur pour vous et vos proches.

Je lève la séance, bon appétit à tous. »

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h04.

Le Président

La Secrétaire

Bruno SURIAN

Michèle MEICHTRY